

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 08630
Numéro SIREN : 899 619 860
Nom ou dénomination : A.M.B

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2024 sous le numéro de dépôt 9858

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES

A.M.B

Au capital de 2 000 Euros

100 Avenue du Général Leclerc 93500 PANTIN

RCS BOBIGNY : 899 619 860

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt trois et le 31 Juillet à quinze heures, les actionnaires de la Société **A.M.B**, Société par actions simplifiées au capital de 2 000 Euros, se sont réunis au Siège Social sis à **PANTIN 100 Avenue du Général Leclerc**, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation verbale de la présidence.

Etaient présents :

Monsieur KOJIC RISTIC Zoran

100 actions

L'assemblée est présidée par **Monsieur Antonio BARRIOS**, Président

Il est constaté que les Actionnaires présents détiennent ensemble la totalité des actions, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre les décisions extraordinaires pour lesquelles la majorité est requise.

Monsieur Antonio BARRIOS, Président de la séance rappelle l'ordre du jour :

- **Dissolution anticipée de la Société**
- **Démission du Président**
- **Nomination du Liquidateur**

Les débats étant clos et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

kn

B

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES

A.M.B

Au capital de 2 000 Euros

100 Avenue du Général Leclerc 93500 PANTIN

RCS BOBIGNY : 899 619 860

PREMIERE RESOLUTION :

La société **A.M.B** dont la durée était fixée à 99 ans, est **dissoute par anticipation**, et ce, à compter du **31 Juillet 2023**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

La Société **A.M.B** est en conséquence mise en **liquidation volontaire**, et ce, à compter de ce jour.

Monsieur Antonio BARRIOS est désigné comme liquidateur.

Monsieur Antonio BARRIOS déclare accepter les fonctions de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société sis à **PANTIN – 100 Avenue du Général Leclerc**

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée donne au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien à la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les Associés, sous réserve des dispositions des articles 390 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée décide d'accepter la démission de **Monsieur Antonio BARRIOS** de ses fonctions de Président, et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion, et ce, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée confère tous pouvoirs :

Au Président avec faculté de substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les Actionnaires.

DEPÔT DES PIECES :

Deux originaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire de clôture ci-dessus visée par les Actionnaires seront déposés au **Greffé du Tribunal de Commerce de BOBIGNY**

Fait à Pantin le 31 Juillet 2023